

MINISTRE DE L'INDUSTRIALISATION,
DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Antananarivo, le **20 SEP. 2023**

SECRETARIAT GENERAL

N° **033** -2023/MICC/SG

AVIS

Il est porté à la connaissance de tous les EXPORTATEURS DE GIROFLE que dans le cadre de la délivrance de l'agrément à l'exportation pour la campagne 2023 – 2024 :

1. La réception des dossiers de demande d'agrément pour la campagne 2023-2024 est ouverte du 22 septembre 2023 au 06 octobre 2023 par voie électronique uniquement à l'adresse : agrementgirofle2023@gmail.com
2. La liste des documents requis et les conditions de dépôt des dossiers sont jointes au présent avis

Les certificats d'agrément à l'exportation délivrés lors de la campagne 2022 – 2023 sont valides jusqu'à la sortie de la liste des opérateurs agréés pour la campagne 2023 – 2024.

Le certificat d'agrément à l'exportation ne sera délivré qu'après sortie de la liste des exportateurs agréés.


Secrétaire Général
KAMANANA Oujia MIAURIT

Copie à:

- Monsieur Le Ministre de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation
« Pour compte rendu »
- Monsieur le Directeur de Cabinet
- Monsieur le Directeur Général du Commerce et de la Consommation
- Monsieur le Directeur Général de l'Industrialisation
- Tous DRICC
« Pour information »

ANNEXE 1 : Liste des pièces à fournir pour les demandes d'agrément d'exportateur de girofle pour la campagne 2023 – 2024

<u>NOUVELLE DEMANDE</u>	<u>RENOUVELLEMENT</u>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Numéro d'Identification Fiscal (NIF) 2. Carte Fiscale (CF) à jour 3. Numéro d'Identification Statistique (STAT) 4. Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) 5. Lettre d'engagement de Rapatriement de Devises 6. Attestation de Domiciliation Bancaire ou RIB 7. Engagement sur la lutte contre les Travail des Enfants (CRLTE) délivré par la DFOP 8. Contrat de Bail Certifié par la Commune si <u>Locataire</u> ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage si <u>Propriétaire</u> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) 9. Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany 10. Certificat de Résidence du Gérant 11. Photocopie CIN du Gérant 12. Deux (02) Photos récentes du Gérant 13. Statuts de la Société (pour savoir si la personne est « gérant statutaire » ou « gérant propriétaire ») 14. Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier 15. Grille de Contrôle de la station de traitement et/ ou du Magasin de stockage délivrée par le Service de la Qualité et du Conditionnement / les Postes de Contrôle et du Conditionnement du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation 16. Copie de la vignette de vérification des instruments de pesage 17. Historique d'activité de la Société 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Carte Fiscale (CF) à jour 2. Attestation de Rapatriement de Devises 3. Engagement sur la lutte contre les Travail des Enfants (CRLTE) délivré par la DFOP 4. Contrat de Bail Certifié par la Commune si <u>Locataire</u> ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage si <u>Propriétaire</u> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) 5. Certificat de Résidence du Gérant 6. Photocopie CIN du Gérant 7. Deux (02) Photos récentes du Gérant 8. Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier 9. Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany 10. Grille de Contrôle de la station de traitement et/ ou du Magasin délivrée par le Service de la Qualité et du Conditionnement / les Postes de Contrôle et du Conditionnement du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation 11. Attestation de la déclaration de stock délivrée par le Directeur Régional de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation concerné, pour la campagne précédente 12. Copie de l'ancien Certificat d'Agrément 13. Copie de la vignette de vérification des instruments de pesage



ANNEXE 2 : Les conditions de dépôt des dossiers pour les demandes d'agrément d'exportateurs de girofle pour la campagne 2023-2024

- Les demandes d'intégration dans la liste des exportateurs agréés et les documents y afférents devront être transmis à l'adresse e-mail suivant : agrementgirofle2023@gmail.com
- L'objet du courriel doit avoir la forme suivante :
 - ✓ Pour le renouvellement : « renouvellement Agrément Girofle » - « Nom de la société » - « NIF de la Société »
 - ✓ Pour les nouvelles demandes : « Nouvel Agrément Girofle » - « Nom de la société » - « NIF de la Société »
- Les dates d'envoi et de réception des dossiers débiteront du **Vendredi 22 septembre 2023 et prendront fin au Vendredi 06 Octobre 2023. Aucun dossier ne sera recevable au-delà de ces dates ;**
- Des agents habilités du Service de la Qualité et du Conditionnement et/ou du Poste de Contrôle du Conditionnement de la Direction Régionale concernée effectueront des **visites dans les lieux de stockage et/ou de préparation** des exportateurs désireux d'obtenir l'agrément

